

## MARCHES PUBLICS

### Marché de Travaux

#### «Entretien des haies bocagères»

#### BREIZH BOCAGE – ABER Presqu'île de Crozon

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

#### INDICATIONS GENERALES – DESCRIPTION DES PRESTATIONS

#### ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

##### Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : <b>Syndicat Mixte du Parc naturel régional d'Armorique</b>	Pouvoir adjudicateur : <b>Monsieur Daniel CREOFF, Président</b>
Adresse : <b>15 Place aux foires, BP 27</b>	Code postal - ville <b>29590 LE FAOU</b>
Téléphone : <b>02.98.81.90.08</b>	Dossier suivi par : <b>L-M GUILLON; M-J LEZENVEN</b>
Télécopieur : <b>02.98.81.16.30</b>	Adresses de courrier électronique : <a href="mailto:louis-marie.guillon@pnr-armorique.fr">louis-marie.guillon@pnr-armorique.fr</a> <a href="mailto:marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr">marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr</a>

**Date et remise des offres : Vendredi 6 février 2015 à 12 Heures  
(heure limite de dépôt)**

## **ARTICLE 2 : OBJET – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION**

### **A.Type / forme du marché :**

- Marché de travaux, passé selon la procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics),
- Marché exécuté selon les dispositions propres du CCAG Travaux en vigueur.

### **B.Objet du marché :**

Le programme Breizh Bocage a pour objectif la création et la reconstitution d'un maillage bocager (haies et talus) dans le cadre d'opérations collectives. Il vise ainsi à :

- \* Réduire les transferts de polluants d'origine agricole vers les eaux superficielles, dans le but d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques
- \* Préserver la biodiversité et restaurer les paysages
- \* Produire du bois d'œuvre et du bois-énergie
- \* Lutter contre l'érosion des sols.

Le présent marché a donc pour objet de confier l'entretien des haies et des talus sur le bassin versant « Algue Verte Douarnenez – sous-bassin Aber » situé sur les communes d'Argol, Crozon, Telgruc et Saint-Nic à un ou à des prestataire(s) compétent(s) et qualifié(s).

La maîtrise d'oeuvre est assurée par Monsieur Alain COIC, Chambre d'Agriculture du Finistère – 5 Allée Sully – 29322 QUIMPER Cédex; tél 02 98 52 49 46 ou par messagerie [alain.coic@chambagri.fr](mailto:alain.coic@chambagri.fr).

Le prestataire retenu devra, pour toutes les étapes de ces travaux, se référer à la procédure Breizh Bocage dont les caractéristiques majeures du cahier des charges sont reprises dans la partie description de la prestation de CCTP.

Chaque linéaire ou travail hydraulique (entrée de champ) est nommé « chantier ». Le marché comportera jusqu'à 137 chantiers.

La consultation concerne l'entretien des haies et des talus suite aux prestations réalisées par les prestataires de la construction de talus et billons bocagers et suivies des plantations.

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint selon les règles du code des marchés publics. Il sera interdit aux candidats de présenter pour le marché ou certains de ses lots plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

### **C. Forme du prix :**

Prix révisable.

Mois d'établissement des prix du marché : janvier 2015 selon l'index en vigueur.

La formule de révision de prix :  $P_0$  (prix initial) X  $(I_1$  (mois en-cours /  $I_0$  (janvier 2015)).

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres ainsi que tous les frais afférents au transport et de déchargement des produits finis.

Durée de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Les variantes sont autorisées à condition d'avoir répondu au préalable à l'offre de base.

#### **D. Durée du marché :**

Le délai global d'exécution des prestations débutera dès la notification de l'ordre de service qui vaudra démarrage de la prestation.

Début prévisionnelle des travaux : mi-février 2015

Les travaux devront être impérativement terminés pour le 30 avril 2015.

#### **E. Conditions d'envoi ou de remise des des offres :**

Date limite de réception des offres : **Vendredi 6 Février 2015 à 12 heures (heure limite de dépôt).**

L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées ci-dessus et dans la page de garde du présent règlement de consultation.

Offre remise sur support « papier »

Les offres sont à adresser au :

Parc naturel régional d'Armorique,  
15 Place aux foires, BP 27 – 29590 LE FAOU

#### **Modalités du dépôt papier:**

- Dépôt contre récépissé au bureau du Parc (15 Place aux foires – 29590 LE FAOU),
- Envoi par courrier en recommandé avec accusé de réception

Mentionner sur l'enveloppe « Entretien des haies bocagères » BREIZH BOCAGE - ABER  
**NE PAS OUVRIR**

#### **F. Pièces à fournir :**

- l'acte d'engagement, complété, accompagné du bordereau de prix complété d'un calendrier de réalisation et d'un mémoire technique.
- la lettre de candidature et déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr), (thème marchés publics),
- les attestations fiscales et sociales,
- les attestations d'assurances en-cours de validité,
- le cahier des charges,
- le règlement de consultation,

- les références professionnelles et compétences, de moins de 3 ans sur des opérations similaires ou apporter la preuve de sa capacité.
- une présentation de l'entreprise.

### **ARTICLE 3 : JUGEMENT DES OFFRES**

Ce jugement des offres sera effectué selon les conditions suivantes :

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées au sens du 3° du II de l'article 35 du Code des Marchés Publics sont éliminées.

A la suite de cet examen le pouvoir adjudicateur engagera les négociations et pourra organiser des auditions avec les candidats pré-sélectionnés.

Au terme de ces négociations, après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères d'attribution suivants :

- |  |      |
|--|------|
| 1. Coût de la prestation   | 40 % |
| 2. Valeur technique (compétences humaine et technique en milieux forestiers, matériels utilisés, références) | 40 % |
| 3 Réactivité – respect des délais du calendrier  | 20 % |

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,  
A \_\_\_\_\_, le